

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17 Votes : Pour : 10
Nbre de membres présents : 10 Contre : 0
Nbre de suffrages exprimés : 10 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 09h00

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le mercredi 19 mai 2021 à 9h en visioconférence**, par Zoom. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 21 avril 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Ghislaine GUILLEN, Mr Alain RENARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme C. GUILLAUD, de la CARA, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine GUILLEN

Délibération N° 2021-03-06 - PAPI Estuaire de la Gironde - Avenant à la convention cadre

Vu le CGCT ;

Vu le cahier des charges des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde labellisé le 5 novembre 2015 et sa convention cadre signée par les parties prenantes le 4 juillet 2016;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu,

Article 1. D'autoriser le SMIDDEST à porter le projet d'avenant mentionné ci-dessous, sous réserve de validation par le Comité de pilotage du PAPI, auprès des instances décisionnaires du bassin Adour-Garonne :

PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION CADRE DU 04/07/2016

- ❖ Modifier et amender certaines actions initialement prévues et labellisées mais dont la finalisation nécessite une modification du contenu. Plusieurs actions sont concernées:
 - Besoin d'un délai supplémentaire
 - Digue de Bègles - Bordeaux Métropole.
 - Protection rapprochée Chenac-saint-d'Uzet - Conseil Départemental 17.
 - Animation du PAPI : SMIDDEST
 - Besoin de financements supplémentaires
 - Référentiel Inondation Gironde (RIG) - SMIDDEST
- ❖ Modifier les actions labellisées du PAPI liées à des modifications réglementaires ou de contexte. Ces modifications n'entraînent pas d'évolution dans l'économie générale de l'action.
 - Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes : Bordeaux Métropole.
 - Elaboration et dépôt d'un projet européen sur la résilience des territoires «Comment associer les populations pour se préparer aux inondations » : Conseil Départemental de la Gironde.

- ❖ Intégrer les actions initialement présentées à la CMI mais repoussées à un examen ultérieur
Il s'agit de 6 actions d'amélioration de la protection du littoral charentais dont les études complémentaires destinées à approfondir les différentes options sont achevées aujourd'hui. L'avenant au PAPI n'intégrera que la réalisation des études préliminaires et des études permettant d'aboutir à un avant-projet pour les actions suivantes:
 - Protection rapprochée sur le port des Monards (communes de Barzan et Chenac),
 - Protection rapprochée des enjeux sur le secteur de Meschers,
 - Confortement des digues de la rive droite (nouveau syndicat). Ces études intégreront également les 34km de ce système d'endiguement qui se situent en Gironde.
- ❖ Intégrer les nouveaux projets, portés par les autorités ayant pris la compétence GEMAPI, qui ont émergé depuis 2015 et nécessitent la réalisation d'études préalables à des travaux dans le cadre d'un second PAPI.
 - Axe 1 « Sensibilisation, développement de la culture du risque »
 - Communication, sensibilisation, et formation sur le thème des risques d'inondation : CdC Médoc-Atlantique.
 - Diagnostic sur les structures d'accueil publiques sécurisées en cas de crise : CdC Médoc-Atlantique.
 - Axe 5 « Réduction de la vulnérabilité du territoire »
 - Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes : SMBVJCC, SMBV Centre Médoc et SIBVAM.
 - Axe 7 « Ouvrages de protection hydrauliques »
 - Études de définition des travaux à entreprendre pour la réalisation, le confortement ou l'amélioration du niveau de protection de systèmes d'endiguement : SMBVJCC.
 - Avant-Projet des travaux de remise en état de la digue des Mattes du Bas-Médoc : CdC Médoc Atlantique.
 - Etude d'opportunité et AVP pour la consolidation du système d'endiguement de protection du Verdon-sur-Mer contre les inondations : CdC Médoc Atlantique.
- ❖ Intégrer de nouvelles actions nécessaires pour proposer un nouveau PAPI
 - Etude d'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement de l'estuaire et des interfaces avec les cours d'eau latéraux : SMIDDEST,
 - Etat des lieux des zones d'expansion de crue sur l'estuaire : SMIDDEST,
 - Etude de la réduction de la vulnérabilité des réseaux : SMIDDEST,
 - Etude sur la vulnérabilité des activités économiques : SMIDDEST,

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention cadre

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 19 mai 2021

La Présidente
Pascale GOT

